# La seconde plaidoirie du bâtonnier Payen

Nous avons rendu compte hier, aux Dernières nouvelles, du début des observations présentées par le bâtonnier Payen au sujet de la différence fondamentale qui séparait la politique du maréchal de celle de Pierre Laval et du « double jeu » : le maréchal n'a joué qu'un seul jeu : le jeu français, contre les Allemands qu'il a constamment trompés. Il n'a jamais cru à la victoire de l'Allemagne.

## Les refus du maréchal

On reproche au maréchal de s'être plié à toutes les exigences de l'ennemi : c'est absolument inexact. Il a refusé d'accorder à l'Allemagne des bases en Algérie et à Dakar, il a refusé d'aller à Berlin, il a refusé de ratifier le protocole négocié par Darlan, il a refusé l'alliance avec le Reich en vue de marcher contre l'Angleterre.

Pour ce qui n'était pas essentiel, il a fallu quelquefois donner des compensations; de là certaines paroles, certains gestes qui scandalisent. On lui en a d'ailleurs prêté.

Ici, le bâtonnier Payen évoque la polémique qui s'est élevée à propos de la phrase de Laval : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne. » Le maréchal lui aurait demandé de supprimer toute la phrase. Laval n'a supprimé que la première partie, c'est-à-dire les mots « Je crois à la victoire de l'Allemagne », et, a dit M. Rochat, Laval a relu son papier ainsi modifié et le maréchal n'a plus fait d'objection. Or, il résulte du témoignage d'un médecin que le maréchal « est très bien trois ou quatre heures par jour, surtout le matin; mais quand il est fatigué, surtout le soir, on peut lui faire signer ce qu'on veut. » (*Mouvements.*) Voilà une explication. Le maréchal a peut-être eu une distraction, en tout cas il a été indigné quand il a entendu cette phrase à la radio.

Parfois, pourtant, il a cédé sciemment, sous la menace, parce que c'était le moindre mal. Quand, après avoir renvoyé Laval, il a écrit à Hitler pour lui donner l'assurance que rien n'était changé dans la politique extérieure, ce n'était pas un revirement, mais un geste indispensable pour éviter des représailles. Se montrer intransigeant eût été un beau geste, mais un geste sans risque pour lui, non pour les Français. Comment peut-on lui reprocher cette lettre dont Hitler s'est contenté ? Comment peut-on dire : « Il pouvait se taire », et résister jusqu'au bout ? C'est vite dit ! Il y a toujours eu des cas dans lesquels les meilleurs patriotes ont considéré qu'il fallait ronger son frein et supporter l'injustice plutôt que de compromettre l'existence du pays. Qu'a fait d'autre le général de Gaulle lorsque les Anglais sont entrés en Syrie ou lorsque les Russes gardaient nos prisonniers ?

Si, dit-on, le maréchal était contraint de parler contre sa pensée, ne pouvait-il le faire savoir de façon clandestine ? Mais c'est ce qu'il a toujours fait, auprès de tous ses visiteurs et auprès du comité directeur de la Légion française des combattants, par exemple lorsque, après avoir résisté pendant plusieurs semaines à Renthe-Finck, il a dû prononcer le message où il était question de la lutte menée par l'Allemagne en faveur de la civilisation européenne.

Le bâtonnier Payen montre ensuite que le maréchal était au courant du plan de l'organisation de la résistance de l'armée et qu'il l'approuvait; qu'il a cherché des occasions de se rapprocher de l'Angleterre, comme le prouvent les accords Worms, aux termes desquels nos bateaux devaient être, lors de l'armistice, transférés à l'Angleterre; que le bénéfice de nos contrats d'armement avec les Etats-Unis a été, à la même époque, transmis à la Grande-Bretagne, tandis que les plans et maquettes de nos chars étaient envoyés en Amérique et que notre succursale du 2e bureau à Lisbonne recevait l'ordre d'organiser une liaison avec les services anglais.

## Les négociations avec l'Angleterre

Puis il y a eu la mission Rougier qui n'a pas abouti, mais qui a été reprise avec M. Jacques Chevalier, dont le maréchal avait fait son ministre parce qu'il était l'ami de lord Halifax. Ici, quoi qu'en ait dit le procureur général, l'accord a bien été réalisé, puisque de grandes quantités d'arachides et de pétrole ont pu passer par Gibraltar. M. Churchill s'était montré hésitant, mais uniquement parce qu'il préférait que les contrats fussent établis à Londres plutôt qu'à Madrid. En tout cas, cela montre très nettement la volonté du maréchal; et si la réponse qu'il avait faite entre temps au roi George VI était quelque peu « réservée », c'est qu'il y avait eu Mers-el-Kébir et Dakar.

Entre temps également, il y avait eu Montoire : le maréchal s'était rendu à cette invitation inopinée parce qu'un refus aurait été considéré par Hitler comme injurieux et aurait compromis les chances de libération des prisonniers. Il n'en était pas revenu mécontent, parce qu'il croyait avoir obtenu des avantages immédiats, en échange desquels il n'avait accepté que le principe d'une collaboration dont les modalités restaient à définir. Pauvre maréchal ! Il a dû bien vite déchanter. En même temps, il doit faire échec à Laval qui veut reprendre le Tchad par les armes, ce qui aurait entraîné la guerre avec l'Angleterre.

Après les tractations avec les Anglais, ce sont les tractations avec les Américains par l'intermédiaire de l'amiral Leahy, puis de M. Tuck, et l'installation en Algérie de treize nouveaux consuls des Etats-Unis.

Après Dakar, Darlan propose de déclarer la guerre à l'Angleterre. Le maréchal s'y oppose formellement, mais ajoute que nos colonies seront défendues contre qui que ce soit afin d'éviter de donner aux Allemands un prétexte d'intervention, ce que les Anglais ont approuvé.

Le bâtonnier Payen indique que le maréchal se montrait indulgent envers les « dissidents » : leurs femmes ont continué à toucher les délégations de solde, et lorsque deux officiers dissidents furent faits prisonniers à Dakar, les poursuites furent arrêtées et l'ordre fut donné de les réintégrer dans l'armée. Quand le général de Gaulle eut été condamné à mort, le maréchal inséra dans le dossier la note suivante : « Ce jugement s'est imposé par une nécessité de discipline, puis comme valeur d'exemple, afin d'arrêter l'exode d'officiers français. Mais il est évident que ce jugement par contumace ne peut être que de principe. Il n'a jamais été dans ma pensée de lui donner une suite. »

Voilà l'état d'esprit d'un traître, d'un ami de l'Allemagne !

## Le protocole de Paris

En mai 1941, Darlan signe le protocole de Paris. Le maréchal refuse les dispositions concernant Bizerte et Dakar et émet de telles prétentions sur la reconnaissance de l'intégrité et de la souveraineté françaises que les Allemands abandonnent le protocole.

En ce qui concerne la Syrie, c'est Darlan seul qui, antérieurement, avait concédé aux avions allemands le droit de passage. Le maréchal, à qui, ainsi que l'écrit M. Gillouin, l'on cachait souvent la vérité — surtout à la présidence du conseil, — dont le caractère ne provoquait pas les confidences, dont l'âge — qui l'a souvent servi pour une politique de résistance passive — entraînait une « facilité à se sentir fatigué » (mais à qui la faute, sinon à tous ceux qui avaient voulu qu'il prît le pouvoir?), et qui, au surplus, avait été absent de Vichy à ce moment, fut indigné lorsqu'il l'apprit et envoya aussitôt en mission le général Bergeret.

Le bâtonnier Payen examine longuement les télégrammes qui furent alors échangés. Il en déduit que c'est le maréchal qui retira l'autorisation donnée par Darlan, puis refusa l'aide de l'aviation allemande et l'autorisation d'entrer en lutte contre les Anglais. Ceux-ci, relève l'avocat, attaquèrent huit jours après le départ des derniers avions allemands, en même temps que « le grand chef français », qui s'était dit « le gérant provisoire et résolu de notre patrimoine », renonçait à notre mandat sur la Syrie. Si nous avions alors abandonné ce territoire, le Reich aurait eu un excellent prétexte pour mettre la main sur l'Atlantique du nord.

www.histoirecie.com